

## MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 4 OCTOBRE 2021

### APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 23 DÉCEMBRE 2020

#### à l'égard du fonds suivant :

Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management  
(qui sera renommé *Fonds d'actions Lysander-Patient Capital*)

(le « **Fonds** »)

À moins d'être par ailleurs définies, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est donné dans la notice annuelle du Fonds datée du 23 décembre 2020 (la « **notice annuelle** »).

#### **Introduction :**

Par les présentes, la notice annuelle est modifiée aux fins suivantes :

1. tenir compte du changement de gestionnaire de portefeuille du Fonds, soit de 18 Asset Management Inc. à Patient Capital Management Inc.;
2. tenir compte du changement de dénomination du Fonds, soit de « Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management » à « Fonds d'actions Lysander-Patient Capital ».

Les modifications qui précèdent apportées à la notice annuelle prendront effet le 1<sup>er</sup> novembre 2021 ou vers cette date à la suite d'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds, qui aura lieu le 29 octobre 2021 ou vers cette date, convoquée pour approuver la proposition de modification de l'objectif de placement du Fonds. Si la modification de l'objectif de placement du Fonds est approuvée, les stratégies de placement et le type de fonds seront également modifiés.

#### **Modifications techniques apportées à la notice annuelle :**

##### **1. Changement de gestionnaire de portefeuille du Fonds**

La notice annuelle est modifiée comme il est décrit ci-après pour tenir compte du fait que le gestionnaire de portefeuille du Fonds, soit 18 Asset Management Inc., sera remplacé par Patient Capital Management Inc. Les modifications techniques qui suivent sont apportées à la notice annuelle pour tenir compte de cette modification :

- a) Le quatrième paragraphe de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers** », à la page 17, est remplacé par ce qui suit :

Patient Capital Management Inc. (« **PCM** »), située à Toronto, en Ontario, est le gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions Lysander-Patient Capital aux termes d'une convention de gestion de placements datée du 29 octobre 2021 (la « **convention de gestion de placements de PCM** »). La convention de gestion de placements de PCM peut être résiliée par nous ou par PCM dans le cas de certains événements dont une faillite, un défaut important ou une révocation de l'inscription des titres.

- b) Le dixième paragraphe de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers** », à la page 18, est remplacé par ce qui suit :

Les décisions de placement des Fonds sont prises par une ou plusieurs équipes de gestionnaires de portefeuille particuliers dont les services sont retenus par le gestionnaire (à l'égard du Fonds de revenu équilibré Lysander, à compter du 31 janvier 2021 ou vers cette date), Canso, Crusader, PCM, Seamark, Slater, Triasima et Fulcra, selon le cas, et ne sont pas soumises à l'approbation d'un quelconque comité. Les particuliers de l'équipe de gestion de portefeuille de chaque gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne d'une partie importante du portefeuille d'un Fonds sont indiqués dans les tableaux ci-après.

- c) Le tableau intitulé « *18 AM* » de la rubrique « **Gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers** », à la page 21, est remplacé par ce qui suit :

*PCM*

| Nom et poste | Nombre d'années auprès de PCM | Fonds  | Expérience professionnelle au cours des cinq dernières années                |
|--------------|-------------------------------|--|--|
| Vito Maida   | 21                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'actions Lysander-Patient Capital</li> </ul> | Président et gestionnaire de portefeuille de PCM depuis sa création en 2000. |

- d) Le troisième paragraphe de la rubrique « **Accords relatifs au courtage** », à la page 25, est remplacé par ce qui suit :

Les opérations de portefeuille peuvent être exécutées par des courtiers qui offrent des services de recherche pour aider le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller, selon le cas, à s'acquitter de ses responsabilités de gestion de placements (les « **biens et services relatifs à la recherche** »). De tels services comprennent les rapports et analyses utilisés pour favoriser les décisions de placement, les services de cotation, les données, les renseignements et autres services, les services de logiciel informatique analytique et les recommandations de placement. Ni PCM, ni Slater, ni Fulcra ne concluent des accords de paiement indirect au moyen des courtages pour de tels services à l'égard des comptes de leurs clients, y compris les comptes des Fonds pertinents. Les gestionnaires de portefeuille ou le sous-conseiller, selon le cas, qui peuvent conclure des accords de paiement indirect au moyen des courtages ont chacun confirmé à Lysander qu'ils ont instauré des procédures pour les aider à prendre de bonne foi les décisions qui permettent à leurs clients, y compris le ou les Fonds pertinents, de recevoir un avantage raisonnable considérant la valeur des produits et des services de recherche et le montant de la commission de courtage payé.

- e) Le quatrième paragraphe de la rubrique « **Politiques et procédures de vote par procuration** », à la page 34, est intégralement supprimé.

- f) La septième puce de la rubrique « **Contrats importants** », à la page 39, est remplacée par ce qui suit :

la convention de gestion de placements de PCM intervenue entre le gestionnaire et PCM, à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions Lysander-Patient Capital, en sa version modifiée, dont il est question à la rubrique « Responsabilité des activités des Fonds »;

## 2. Changement de dénomination du Fonds

La notice annuelle est modifiée comme il est décrit ci-après pour tenir compte du fait que la dénomination du Fonds, soit « Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management », deviendra « Fonds d'actions Lysander-Patient Capital ». Les modifications techniques qui suivent sont apportées à la notice annuelle pour tenir compte de cette modification :

- a) Les mentions « Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management » figurant à la page couverture et à la couverture arrière de la notice annuelle sont par les présentes remplacées par « Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management (*qui sera renommé Fonds d'actions Lysander-Patient Capital*) ».
- b) Toutes les mentions « Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management » figurant dans la notice annuelle, excepté sur sa page couverture et sa couverture arrière, sont par les présentes remplacées par « Fonds d'actions Lysander-Patient Capital ».
- c) La ligne intitulée « Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management » du tableau de la rubrique « **Désignation, constitution et genèse des Fonds** », qui commence à la page 1, est remplacée par ce qui suit :

| Nom du Fonds                             | Date de création | Événements majeurs  |
|--|------------------|---|
| Fonds d'actions Lysander-Patient Capital | 31 décembre 2012 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 30 décembre 2014, le Fonds a changé sa dénomination, qui était 18 Asset Management All-Cap Canadian Equity Fund, et a adopté sa dénomination actuelle.</li> <li>• Le 30 décembre 2014, l'auditeur du Fonds, Hennick Herman LLP, a été remplacé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.</li> <li>• Avant le 30 décembre 2014, le Fonds était un organisme de placement collectif non public.</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le gestionnaire de portefeuille du Fonds, 18 Asset Management Inc., a été remplacé par Patient Capital Management Inc.</li> <li>• Le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le Fonds a changé sa dénomination, qui était Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management, et a adopté sa dénomination actuelle.</li> </ul> |

**ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR**

Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management (*qui sera renommé Fonds d'actions Lysander-Patient Capital*)

(le « **Fonds** »)

La présente modification n° 1 datée du 4 octobre 2021, avec la notice annuelle datée du 23 décembre 2020, et le prospectus simplifié daté du 23 décembre 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 4 octobre 2021, et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE du 4 octobre 2021.

*(signé) « B. Richard Usher-Jones »*

\_\_\_\_\_  
B. Richard Usher-Jones  
Chef de la direction

*(signé) « Rajeev Vijn »*

\_\_\_\_\_  
Rajeev Vijn  
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de Lysander Funds Limited,  
le fiduciaire et gestionnaire du Fonds

*(signé) « John Carswell »*

\_\_\_\_\_  
John Carswell  
Administrateur

*(signé) « Timothy Hicks »*

\_\_\_\_\_  
Timothy Hicks  
Administrateur